



ARRÊTÉ n°2023-96

**portant composition de la Commission Nautique Locale
chargée d'émettre un avis sur les projets :**

- Campagne de mesures Météocéan RTE-LIENSs
- Campagne complémentaire de prélèvements de sédiments RTE-SETEC

Le Préfet de Charente-Maritime
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU** le décret n° 86-606 du 14 mars 1986 modifié relatif aux commissions nautiques ;
- VU** l'arrêté inter-préfectoral n° 2021/017 en date du 26 mars 2021 du préfet maritime de l'Atlantique et du préfet du département la Charente-Maritime portant délégation pour l'exercice de la présidence des commissions nautiques locales de Charente-Maritime ;
- VU** l'arrêté du Préfet Maritime n°2023/142 du 01/08/2023 portant délégation de signature au Directeur départemental des territoires et de la mer de la Charente-Maritime par intérim ;
- VU** l'arrêté préfectoral donnant délégation de signature à M. Xavier AERTS, Directeur départemental des territoires et de la mer de la Charente-Maritime ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°17-2023-12-05-00001 du 05/12/2023 portant délégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires et de la mer de Charente-Maritime

ARRÊTE

ARTICLE 1

Une Commission Nautique Locale est instituée de manière dématérialisée pour émettre un avis sur les projets suivants :

- Campagne de mesures Météocéan RTE-LIENSs
- Campagne complémentaire de prélèvements de sédiments RTE-SETEC

ARTICLE 2

Cette commission est constituée comme suit :

Membres de droit :

Monsieur MANSON Christophe, délégué à la mer et au littoral de la direction départementale des territoires et de la mer de la Charente-Maritime, ou Madame TUDAL Elsa, Responsable du service des Activités Maritimes, ou Monsieur NIETO Jean-Manuel, Responsable du service Risques, Sécurité et Littoral, président, représentant le préfet du département de la Charente-Maritime et le préfet maritime de l'Atlantique ;

Monsieur AMAUDRIC DU CHAFFAUT François, Adjoint à la Responsable du service des Activités Maritimes, ou Monsieur NIETO Jean-Manuel, Responsable du service Risques, Sécurité et Littoral, représentant le directeur départemental des territoires ;

Monsieur RONAN Lucas, représentant le conseil de gestion du Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis.

Membres temporaires :

Représentants plaisanciers

Jean-Jacques COUDRAY	8, rue de la Pierrière 17220 Bourgneuf	Titulaire
Pascal POTIER	111 rue des Embruns 17940 Rivedoux	Suppléant

Représentants pilotes

M. Timothée PONROY	Rue du Dahomey – BP 2086 17010 La Rochelle Cédex	Titulaire
M. Alexandre BACHY	Rue du Dahomey – BP 2086 17010 La Rochelle Cédex	Suppléant

Représentants marins au commerce

M. Damien COURCAUD	3 Promenoir des Coureauleurs Le Gabut 17025 La Rochelle	Titulaire
M. Jean-Claude DI FUSCO	3 Promenoir des Coureauleurs Le Gabut 17025 La Rochelle	Suppléant

Représentants CDPMEM

M. Eric BLANC	10 rue de la Libération 17480 Le Château d'Oléron	Titulaire
M. Philippe MICHEAU	44 rue Bertrand 17600 L'Eguille	Suppléant

Représentants CRC

M. Benoît DURIVAUD	2 Ter rue des Maurines 17230 Charron	Titulaire
--------------------	---	-----------

ARTICLE 3

Le service Risque, Sécurité et Littoral de la Direction départementale des territoires et de la mer consulte de manière électronique les membres de la CNL. Les membres de la CNL sont invités à présenter leurs observations et leurs avis par courriel électronique.

ARTICLE 4

Le présent arrêté sera notifié aux membres temporaires et suppléants. Il sera affiché à la diligence du Directeur départemental des Territoires et de la Mer, au Service des Activités Maritimes de la Délégation de la Mer et du Littoral.

ARTICLE 5

Le Directeur départemental des Territoires et de la Mer de la Charente-Maritime est chargé de l'exécution du présent arrêté.

La Rochelle, le 26 décembre 2023

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
la responsable du service
des Activités Maritimes

Cheffe du service
des activités maritimes

Elsa TUDAL

Destinataires :

- Tous membres temporaires et suppléants

Copies :

- Préfecture de la Charente-Maritime
- Préfecture maritime de l'Atlantique

